



Création de SCI et location en vide

Par **veld**, le **26/04/2013** à **23:09**

Bonjour,rnrnJ'ai le projet de créer une SCI pour l'achat d'une maison dans laquelle une grande salle servira à mon activité professionnelle (professeur de yoga). En temps qu'auto entrepreneur, je ne peux pas louer ma salle car je n'ai pas le droit de louer des locaux professionnels.rnrnJe voulais savoir si ma SCI pouvait louer la salle (vide) à l'heure ou à la demi journée à des collègues ou d'autres activités du même genre?rnrnAvec mes remerciementsrnrncordialement

Par **FRANCK34**, le **27/04/2013** à **08:14**

bonjourrnrnrien ne l'interdit !rnrnpour tout savoir sur la SCInrn
<http://www.fbIs.net/SCIINFO.htm>rnrnPour tout savoir sur le bail professionnelrn
<http://www.fbIs.net/BAILPROFESSIONNEL.htm>

Par **Boud**, le **28/04/2013** à **23:58**

Bonsoir,rnrnJe suppose qu'une autre partie de la maison servira à votre habitation, si vous créez une sci qui sera donc propriétaire de cette maison, elle vous louera donc la partie habitation, et louera la fameuse salle à qui elle veut.rnAttention la création d'un sci pour acheter votre propre maison obligera la sci à déclarer des revenus fonciers et si vous avez fait un prêt la sci pourra déduire les intérêts. Si vous vous débrouillez bien bien vous pouvez créer un déficit foncier (jusqu'à 10700 euros par an) qui sera imputable sur le revenus global de chaque associé de la sci à hauteur de leur droit dans la sci.